



Pharmacien connecté et la profession

Carine Wolf-Thal

22 mai 2019



Le livre vert du CNOP « télépharmacie et pharmacie connectée, c'est déjà demain »



Un travail collaboratif ayant associé des participants d'horizons multiples

- ✓ 16 élus du CNOP de toutes les sections et 4 collaborateurs
- ✓ 15 intervenants externes

Plus d'une dizaine de réunions et groupes de travail en six mois pour

- ✓ Identifier les enjeux et les thèmes
- ✓ Réaliser un état des lieux et un comparatif avec d'autres pays
- ✓ Débattre et confronter les avis sur les facteurs clés de succès

4 comités de pilotage ont ponctué la démarche afin de nourrir les réflexions

- ✓ COPIL 1 : Coopération interprofessionnelle,
- ✓ COPIL 2 : Nouveaux services aux patients,
- ✓ COPIL 3 : Maîtrise des données de santé.
- ✓ COPIL 4 : Revue du contenu du rapport

Un travail de relecture et de prise en compte des commentaires pendant 3 mois

Douze mutations en cours



Des changements dans les technologies et les modes de vie

- ✓ De la carte à puce aux smartphones
- ✓ Des files d'attente aux achats en ligne
- ✓ De l'utilisateur du système de santé au patient connecté
- ✓ De l'économie de la production à l'économie des services

Une transformation durable des missions et savoir-faire des pharmaciens

- ✓ Du tiers payant aux services à valeur ajoutée
- ✓ Des vignettes à coller à la traçabilité des médicaments
- ✓ De la production de soins à la prévention des risques
- ✓ De la non observance à l'internet des objets

Un changement de paradigme dans la gestion des données de santé

- ✓ Du manque au trop plein de données
- ✓ Du cloisonnement au partage d'informations
- ✓ Du papier à la e-santé portée par les pharmaciens
- ✓ Des données de remboursement à la santé personnalisée

Les trois axes de développement retenus

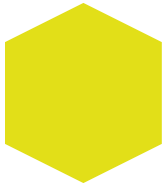


Lancer de nouveaux services aux patients



- ✓ Mettre l'accent sur l'innovation
- ✓ Services : objets connectés, télépharmacie-télésoin, services en ligne
- ✓ **Domaines d'application : prévention, dépistage, accompagnement du patient**

Renforcer la coordination entre les professionnels



- ✓ Privilégier les outils nationaux et accélérer leur interopérabilité
- ✓ Services : égal accès à des soins de qualité, nouvelles missions des pharmaciens
- ✓ **Domaines d'application : parcours de soins, sécurité chaîne du médicament**

Maîtriser les données et les algorithmes



- ✓ Construire un pacte de confiance avec les patients
- ✓ Services : accès du patient à ses données, portabilité, publication des algorithmes
- ✓ **Domaines d'application : santé personnalisée, mobilité**

Le pharmacien doit rester un professionnel de santé accessible pour les patients

Zoom sur les services aux patients (1/3)



- **Aller plus loin dans la digitalisation des officines**
- Les officines françaises ont montré de longue date leur engagement dans le numérique :
 - la quasi-totalité gère informatiquement le tiers payant et les commandes, et dispose d'un logiciel métier avec une base de données médicamenteuse.,
 - 99,9% sont raccordées au DP et l'utilisent quotidiennement
 - Les officines sont devenues le premier canal de création de DMP
 - 90 % ont des lecteurs datamatrix sur tous leurs postes,
 - Plusieurs milliers ont un site web vitrine et 600 ont un site de vente en ligne.
- Les fonctions comme la prise de rendez-vous pour des entretiens personnalisés ou le « click and collect » se développent de façon soutenue

L'Ordre souhaite encourager cette dynamique en positionnant les officinaux sur des services numériques valorisant les missions de conseil du pharmacien

Zoom sur les services aux patients (2/3)



- **Faire décoller le télésoin en officine et en PUI**

- Au-delà de la mise à disposition de cabines de téléconsultation, l'Ordre a soutenu dans son livre vert le développement de la « télépharmacie » vue comme la possibilité pour les pharmaciens d'intervenir dans la téléexpertise et la télésurveillance médicale et a appelé de ses vœux la définition d'une nomenclature d'actes ouverts aux pharmaciens dans ces domaines.
- L'article L. 6316-2. du CSP créé dans le PJJ santé (art. 13) constitue une avancée majeure en ce sens: « le télésoin est une forme de pratique de soins à distance [..]. Il met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens [..] dans l'exercice de leurs compétences prévues au présent code ». Nous souhaitons être associés le plus possible à l'élaboration du décret associé.

L'élargissement du cadre réglementaire ouvre des perspectives en téléexpertise (y compris pour la conciliation médicamenteuse) ainsi que pour le suivi à domicile de patients d'officine ou de PUI par télésurveillance.

Zoom sur les services aux patients (3/3)



- **Les objets connectés et applications mobiles de santé**
- Les objets connectés de santé, notamment ceux qui relèvent du cadre des dispositifs médicaux connectés, constituent un domaine où le pharmacien dispensateur peut être pleinement légitime pour l'adoption de ces outils par le patient.
- Ils constituent aussi un vecteur privilégié pour développer des services de suivi personnalisé et d'adhésion au traitement:
- Dans l'industrie pharmaceutique, les applications mobiles de santé jouent un rôle clé dans la montée des stratégies « beyond the pill » de suivi des patients. Nous souhaitons que les pharmacies responsables y tiennent toute leur place
- **Renforcer la formation des pharmaciens dans le numérique**
- La part du numérique dans la formation initiale des pharmaciens est très peu développée sur des sujets comme les objets connectés, la gestion des données ou l'importance des algorithmes et arbres décisionnels
- Nous souhaitons collaborer plus étroitement avec la Conférence des Doyens et l'ANEFP pour renforcer la formation numérique des pharmaciens et innover aussi dans les méthodes employées : MOOC, serious games, speed dating...

Zoom sur la coordination professionnelle (1/2)



- **Sécuriser à tous les niveaux le parcours du patient**

- L'élargissement successif des services DP illustre la façon dont une profession a pris la mesure de la sécurisation des parcours et de la prise en charge des patients : DP en officines, puis en PUI, réception d'alertes sanitaires, extension de la durée de conservation des vaccins,...
- Le DMP doit permettre d'étendre le partage d'informations entre tous les PS
- C'est surtout la prescription électronique de médicaments qui peut constituer un pas majeur dans la sécurisation des parcours, en permettant de remonter à l'origine d'un épisode de soins

- **Améliorer le suivi des pathologies chroniques**

- L'arrivée du bilan partagé de médication dans les officines est encourageante, même si les chiffres de la première année du BPM montrent qu'il reste du chemin à faire dans l'appropriation et le niveau d'usage
- Le pharmacien correspondant doit permettre de franchir un cap dans la coopération interprofessionnelle appuyée par des outils numériques.

Zoom sur la coordination professionnelle (2/2)



- **Assurer la traçabilité et la sécurité de la chaîne du médicament**

- Le service DP-Rappels et son évolution vers « Rappels-Blocage » ont permis à la France de disposer d'un service moderne et sécurisé pour gérer ces situations.
- Les pharmaciens font face aujourd'hui à deux défis majeurs dans la digitalisation de la chaîne du médicament : les ruptures d'approvisionnement et l'authentification des médicaments.
- Sur les ruptures, le phénomène a pris de plus en plus d'ampleur au cours de l'année écoulée. Nous avons la conviction que la solution passe par plus de coopération et de transparence, c'est pourquoi nous faisons évoluer DP-Ruptures pour donner plus d'indicateurs de pilotage et mettre en œuvre la fonction « dépannage d'urgence ».
- Sur l'authentification des médicaments, le règlement européen est en vigueur depuis le 9 février 2019 mais le déploiement est très inégal suivant les métiers de la pharmacie : les officinaux, les PUI et les distributeurs en gros pourront se trouver confrontés à la gestion de nombreux cas d'erreur pour lesquels les enseignements devront être tirés rapidement.

Zoom sur la maîtrise des données (1/2)



- **Construire un pacte de confiance sur l'utilisation des données collectées**
- Que ce soit du côté des patients ou des professionnels de santé, le volume de données générées croît de façon exponentielle. Cette multiplication des données emporte plusieurs questions relevant du champ de l'éthique :
 - Comment définir le périmètre des données constituant des données de santé ?
 - Comment s'assurer que le patient ou le professionnel de santé dispose d'une vision exhaustive des données de santé qu'il produit et de leur lieu d'hébergement ?
 - Comment garantir que le patient ou le professionnel de santé connaît l'utilisation qui peut être faite de ses données ?
 - Quelles modalités de recueil de consentement pour la transmission de données ?
- Cette inflation des données favorise aussi l'arrivée d'acteurs venus du monde du big data, en capacité de croiser et d'analyser un important volume de données, de connaître très précisément l'ensemble des besoins d'une personne et donc de lui proposer une solution parfaitement adaptée à ses attentes et à ses usages
- Notre conviction : le pharmacien a un rôle fondamental à jouer pour être un intermédiaire de confiance pour le patient vis-à-vis de la collecte et de l'utilisation des données.

Zoom sur la maîtrise des données (2/2)



- **Relever le nouveau défi de la portabilité des données de santé personnelles**
 - Le RGPD a introduit le droit à la portabilité des données sous le contrôle de la personne concernée..
 - Nous estimons que ce nouveau droit va, comme dans d'autres secteurs avant la santé, nécessiter un apprentissage et une analyse d'impact approfondis par tous les responsables de systèmes d'information de santé puis entraîner une refonte très profonde des services en question et du comportement des patients
- **Promouvoir des « règles ouvertes » pour les algorithmes**
 - Les algorithmes fascinent, intriguent et inquiètent. Ils sont potentiellement partout mais personne ne les voit. Dans la santé, ils pourraient avoir un impact énorme sur le suivi et la prise en charge des patients, dans la pharmacie comme dans la biologie médicale.
 - Aussi, compte tenu des possibilités offertes par des croisements de données personnelles et de données de santé réidentifiables, il nous apparaît fondamental pour les droits et la confiance des patients de constituer une plateforme nationale d'audit des algorithmes comme la CNIL l'a proposé fin 2017.

**La profession est à la
croisée des chemins, à
nous de relever le défi.**

**Merci de
votre attention**

